

**NATURE DES ACTES**

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'assurance maladie et/ou du tarif de convention ou d'autorité.  
Le cumul des remboursements ne peut excéder les frais réels.

	CAMEG**		MUTIEG 2009	MUTIEG 2010
	Régime général	Part complémentaire		
<b>SOINS COURANTS</b>				
La garantie entre dans le cadre des contrats responsables prévus par la législation. Ceci exclut la prise en charge de la participation forfaitaire de 1€ par acte et les majorations du reste à charge consécutives au non respect du parcours de soins (accès à un médecin sans consultation du médecin traitant : le dépassement d'honoraires dit "DA" et la minoration du remboursement de la SS) ainsi que les nouvelles franchises mises en place au 1er janvier 2008 par les Pouvoirs publics				
Consultations, visites médicalement justifiées, actes techniques médicaux, radiologie et autres actes d'imagerie	70%	50%	80%	80%
Consultations médecins acupuncteurs, ostéopathes, chiropracteurs et étioopathes sur frais réels limités à 100€ (12 par an)	-	-	50%	50%
Auxiliaires médicaux	60%	60%	50%	50%
Analyses - Prélèvements	60%	60%	80%	80%
Analyses hors nomenclature	-	-	10 €	10
Traitement endovasculaire	-	-	100 €	100
Pharmacie Vignettes blanches/ bleues/ oranges sur la base du tarif forfaitaire de responsabilité	65 %/ 35 %/ 15 %	35%/ 65%/ 85%	-	-
Pansements	65%	55%	130%	130%
<b>OPTIQUE</b>				
Verres et/ou monture acceptés SS, lentilles acceptées par la SS: 1ère paire par an	65%	640% + 40 € (adulte)	210 €	210
Complément supplémentaire fortes dioptries (>= 8) : 1ère paire par an	-	-	50 €	50
Verres et/ou monture acceptés SS, lentilles acceptées par la SS : 2ème paire par an	65%	640%	105 €	105
Lentilles correctrices non prises en charge par la SS y compris adaptation : forfait annuel	-	705%	210 €	210
Chirurgie corrective non prise en charge SS (par œil)	-	-	305 €	305
<b>APPAREILLAGE</b>				
Orthopédie et prothèse médicale	65%	85%/185 %	65%	65%
Prothèse auditive unilatérale	65%	520%	355 €	355
Prothèses auditives bilatérales	65%	520%	400 €	400
Forfait annuel pour piles et entretien des prothèses auditives	-	-	60 €	60
Véhicule pour handicapé accepté par la SS	65%	185%	600 €	600
<b>DENTAIRE</b>				
<b>SOINS ET PROTHESES</b>				
Soins	70%	50%	80%	80%
Prothèses prises en charge par la SS	70%	250%	175%	175%
Prothèses non prises en charge par la SS mais figurant à la NGAP*	-	320%	175%	175%
Orthodontie prise en charge par la SS	100%	220%	225%	225%
Orthodontie non prise en charge par la SS mais figurant à la NGAP*	-	-	100%	100%
Le cumul des remboursements des prothèses dentaires et de l'orthodontie ne peut excéder annuellement par bénéficiaire pour MUTIEG				
Couronne sur implant (maximum 5 par an)	70%	250%	750 €	750
<b>ACTES HORS NOMENCLATURE :</b>				
Implant : forfait réglé après la pose et incluant radio, scanner et post	-	-	240 €	240 €
Couronne ou stellite provisoire :				
- 1 ou 2 dents	-	-	48 €	48 €
- 3 dents	-	-	97 €	97 €
- par dent supplémentaire	-	-	16 €	16 €
Parodontologie (forfait annuel)	-	-	480 €	480
Autres actes hors nomenclature sur frais réels limités à 500€	-	-	10%	10%
<b>HOSPITALISATION</b>				
Frais de séjour et honoraires, frais de salle d'opération dans la limite de 5 300€ en établissement non conventionné.	80 %/100%	70% / 50 %	100%	100%
Forfait journalier	-	100%	-	-
Frais d'accompagnant médecine et chirurgie (enfant de moins de 16 ans)	-	Oui	10 €/jour	10 €/jour
Chambre particulière médecine, chirurgie (30 jours par hospitalisation, renouvelable une fois sur prescription médicale)	-	60 €/jour	10 €/jour	10 €/jour
Chambre particulière maternité (8 jours maximum)	-	60 €/jour	10 €/jour	10 €/jour
Frais de transport	65%	35%	-	-
<b>CURES THERMALES acceptées par la S.S</b>				
Forfait pour 21 jours d'un curiste	65%	35%	345 €	345
Forfait pour 21 jours de 2 curistes, bénéficiaires de MUTIEG	65%	35%	345 €	345
<b>FRANCHISE SUR LES ACTES ONEREUX</b>				
	-	18 €	-	-
<b>PREVENTION</b>				
Vaccins	-	-	50 €	50
Pilule contraceptive dite de 3ème ou 4ème génération, forfait annuel	-	-	55 €	55
Ostéodensitométrie	70%	50%	80 €	80
Détartrage annuel des dents	70%	50%	50%	50%
Scellement des sillons sur les molaires avant 14 ans	70%	50%	50%	50%
Pack prévention annuel : - psychomotricien, diététicien, ergothérapeute, podologue, amniocentèse	-	-	65 €	65
- bilan du langage oral ou écrit avant 14 ans par orthophoniste ;				
- dépistage des troubles de l'audition par orthophoniste ;				
- bracelet GSM sur prescription médicale pour malades d'Alzheimer ;				
- substituts nicotiniques, test hémocult, tensiomètre prescrits par un médecin				
- prélèvement pour le dépistage du cancer de la prostate				

\*NGAP: Nomenclature Générale des Actes Professionnels

\*\* A titre indicatif, les prestations évoluant selon la législation sociale

**Spécial personnes handicapées titulaires d'une carte invalidité à 80% :**

Prestations équipement et réparation pour les handicaps moteur ou visuel	-		Néant	500 € / a
--	---	--	-------	-----------

**COTISATIONS MENSUELLES**

	Adhérent né en 1942 et après		Adhérent né en 1941 et avant	
	2009	2010	2009	2010
Adhérent CAMEG seul	21,50 €	22,50 €	25,50 €	26,75 €
Couple ou famille CAMEG	34,75 €	36,50 €	41,00 €	43,00 €

Tous les bénéficiaires sont couverts par la CAMEG.